

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 28 FÉVRIER 2023**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 28 FÉVRIER 2023**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 28 FÉVRIER** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 février 2023.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** : -

---

**Secrétaire de séance** : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h40

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : CESSION D'UN IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION CADASTRE AH 85 ET AH 86, SIS 22 RUE DU NOUVEAU QUAI A AIRE-SUR-LA-LYS, AUPRES DU CENTRE HOSPITALIER D'AIRE-SUR-LA-LYS.**

**2023-02-N° 12**

La Commune est propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation avec son terrain, sis 22 rue du Nouveau Quai à AIRE-SUR-LA-LYS, cadastré AH 85 pour 320 m<sup>2</sup> et AH 86 pour 132 m<sup>2</sup> représentant une surface totale de 452 m<sup>2</sup> et d'une surface habitable de 141 m<sup>2</sup>. La date de construction est de fin du 19<sup>ème</sup> ou début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Ce bien, libre d'occupation, est devenu nécessaire à l'agrandissement de la Résidence de la Lys voisine, en vue de sa modernisation.

La vente de ce bien nécessite que la Commune prenne en charge les frais liés aux diagnostics immobiliers préalables à la vente (constat amiante, exposition au plomb, diagnostic des installations électriques).

**VU** l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 art.3 VII qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

**VU** l'article L.1 212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

**VU** les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**  
**(Maître ALLAN ne prend pas part au vote) :**

**ARTICLE 1 - DE DONNER SON ACCORD** pour la mise en vente du bien immobilier bâti avec son terrain, sis 22 rue du Nouveau Quai à AIRE-SUR-LA-LYS, cadastré AH 85 pour 320 m<sup>2</sup> et AH 86 pour 132 m<sup>2</sup> représentant une surface totale de 452 m<sup>2</sup> et d'une surface habitable de 141 m<sup>2</sup>, pour un montant de 150.000 € (prix principal net vendeur) auprès du Centre Hospitalier D'AIRE-SUR-LA-LYS ;

**ARTICLE 2 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette cession ;

**ARTICLE 3 - DE DIRE** que Maître Patricia ALLAN, Notaire à AIRE-SUR-LA-LYS 35 rue d'Arras, représentera la commune, les frais de diagnostics préalables à la vente étant à la charge de la Commune, à l'exclusion de tout autre frais (agence, notaire, ...) qui resteront à la charge, quant à eux, du futur acquéreur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



Aire-sur-la-Lys  
PAS DE CALAIS